Pays: France

Périodicité: Hebdomadaire

OJD: 229211

Date: 10/16 NOV 16 Page de l'article : p.76-77

圓

Page 1/2

## En couverture immobilier

## De l'achat à la vente

Sur un bien neuf acheté 200000 euros et habité dix ans, l'Etat et les collectivités auront encaissé environ 74000 euros sur cette période, soit plus du tiers de sa valeur. Démonstration en 5 étapes.



Le promoteur devra s'acquitter de droits de mutation réduits à la taxe de publicité foncière (0,715%) s'il s'engage à construire dans certaines conditions. Pour un terrain à 1 million d'euros, les finances publiques percevront 7 150 euros. Ce calcul n'intègre pas la fiscalité du vendeur, qui devra régler 212962 euros de droits de succession (calculs Cheuvreux notaires) s'il en a hérité. S'il l'a acheté dix ans auparavant à 700000 euros, il paiera un impôt sur les plus-values de 75046 euros. Mais ces sommes n'entrent pas dans le prix de revient du logement, et nous ne les prenons pas en compte...





Cette phase entraîne le paiement par le promoteur de taxes pour les communes et les départements, assises sur la surface construite. « Depuis la réforme de l'urbanisme engagée en 2010, elles ont été regroupées dans la taxe d'aménagement » explique Mathieu Finz, directeur fiscal de Bouygues Immobilier. Selon l'étude Fidal (lire ci-dessus), cela équivaut entre 3 et 4% du prix de vente pour un logement vendu 200 000 euros TTC, soit entre 5800 et 7700 euros pour les finances publiques.

P REALITES 2768069400503 Tous droits réservés à l'éditeur

## **CHALLENGES**

Pays : France

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 229211

**Date : 10/16 NOV 16**Page de l'article : p.76-77



C'est là que s'opère la plus grosse ponction : la TVA à 20%. Soit, 33333 euros pour notre bien. Toutefois, certains ménages qui achètent pour la première fois, et sous conditions de ressources, peuvent bénéficier d'une TVA à 5,5% « en zone ANRU (rénovation urbaine), dans les QPV (quartiers Politique de la ville) », rappelle Yoann Joubert, président du groupe Réalités. S'y ajoutent des droits de mutation d'environ 1200 euros.

## LES ACHETEURS Y VIVENT

Une fois propriétaires, les acheteurs doivent régler les impôts locaux : les taxes d'habitation et foncière. En moyenne 10% du prix de vente sur dix ans selon Fidal, soit 20000 euros. « Les logements neufs peuvent, selon les communes, être exonérés de taxe foncière durant les deux à cinq premières années », rappelle Marc Gedoux, président de Pierre Etoile. Si le bien est mis en location, il faut rajouter 19% d'impôts sur les revenus fonciers et de prélèvements sociaux.





Pour les vendeurs, la cession du logement, s'il s'agit d'une résidence principale uniquement, est exonérée de taxe sur les plus-values, qui s'applique dans les autres cas (logement loué ou devenu résidence secondaire). Mais les acheteurs vont payer des droits de mutation. Souvent appelés « frais de notaire », il s'agit en fait de taxes (5,8% dans la majorité des départements). Soit environ 14500 euros si le bien est revendu à 250 000 euros au bout de dix ans. Le bénéfice des droits réduits pour la première revente d'un logement neuf dans les cinq ans après l'achat vient par ailleurs d'être... supprimé.